

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

La Fête du Travail et l'Encyclique "Rerum Novarum"

Les Syndicats chrétiens célèbrent leur fête du travail le jour de l'Ascension : s'ils n'ont pas adopté la date du 1^{er} mai, est-ce désir de se singulariser, ou crainte de paraître suivre les autres ? Aucunement. On sait, chez nous, avoir la fermeté de se décider sans tenir compte du voisin ou de l'adversaire. Ce qui nous paraît bien, nous l'adoptons ; ce qui nous paraît mal, nous le rejetons. Nous ne modifions pas un jugement basé sur de bonnes raisons pour le plaisir d'imiter quelqu'un ou de prendre le contre-pied de quelque autre.

Par exemple, notre fête du Travail marque l'anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum », qui est le 15 mai 1891. Que nous offre le 1^{er} mai ? Le souvenir d'émeutes sanglantes ; aucun 1^{er} mai n'a été l'occasion d'un progrès pour la masse ouvrière ; à cette date, et quels qu'aient été parfois les efforts des syndicalistes pour en faire une manifestation corporative, c'est presque toujours l'aspiration politique à la révolution qui s'est jetée dans les rues. En France, grâce au muguet, et surtout à Paris grâce à l'abstention des taxis, le 1^{er} mai tend à devenir un jour charmant. Laissons-le être la fête du muguet, ce qui s'accorde fort bien avec l'ouverture du mois de Marie. La date de l'encyclique nous apporte de plus sérieuses raisons de fêter le travail. Les voici.

L'encyclique « Rerum Novarum » a cette qualité première qu'elle donne aux travailleurs des droits. « Ces droits, disent les socialistes, mais nous les prenons. Pourquoi attendre qu'on nous les donne ? Pourquoi ? Parce que des droits qu'on a pris ne sont pas des droits reconnus et garantis.

Le travailleur, l'humble travailleur, celui qui est le faible dans la société, le sera sans doute toujours, quelle que soit l'organisation sociale. Les révolutionnaires peuvent mettre en haut quelques-uns de ceux qui sont en bas ; l'aubaine sera excellente pour qui en profitera. Mais les autres ? ceux qui, malgré tout, resteront en bas de l'échelle, où il faudra bien qu'il y ait toujours quelqu'un, et ce quelqu'un sera même le plus grand nombre ?

N'est-il pas à craindre qu'au nom même de l'idéal révolutionnaire, devenu sacré par son triomphe, les nouveaux maîtres oppriment leurs malheureux frères demeurés travailleurs ? C'est si bien à craindre que c'est arrivé en Russie. La révolution faite, les ouvriers n'ont plus eu de recours qu'en la soumission. Tant mieux si le nouvel état de choses leur est favorable ou tant pis s'ils meurent de faim en détail, comme le montre un récent roman d'un auteur bolchevik, Serge Semenov : « La Faim ».

Les droits que l'encyclique « Rerum Novarum » confère aux travailleurs, aucun changement de régime ne saurait les leur retirer. Ils reposent sur la notion même de la nature humaine, sur la dignité de l'homme qui, travailleur ou patron, riche ou pauvre, ne cesse pas d'être une créature de Dieu. L'autorité qui les a solennellement reconnus est la plus haute autorité morale du

monde, et ceux même qui en nient la source divine s'inclinent devant elle. Ils font plus : ils sont obligés de la suivre. Car c'est le catholicisme qui a créé la civilisation — la seule, l'unique, car il n'y a de réelle civilisation que la civilisation chrétienne — et on remarquera que tout ce qui se fait de bien dans le monde, où que ce soit, s'accomplit en conformité des principes reconnus à Rome, comme tout ce qui se fait de mal marque un effort pour s'en séparer. Le socialisme même n'a de bon que ce qu'il a gardé de chrétien ; le reste, sa doctrine de force et de violence, vient d'ailleurs...

L'encyclique reconnaît au travailleur ses droits : le droit de rester un homme, de n'être considéré ni comme une chose ni comme une machine, une source de profits, une marchandise à troquer. L'industriel ne peut pas prétendre qu'il ne loue que des bras ; ces bras appartiennent à un être doué d'intelligence et de cœur, qui doit être traité en conséquence, sans que la force ou une nécessité économique lui permettent d'en abuser.

Notons que nos farouches révolutionnaires n'en accordent pas tant, malgré leurs airs d'indépendance ; ils n'admettent pas que l'ouvrier soit une machine vivante livrée au patron, mais ils ne trouvent pas mauvais qu'il le soit entre les mains d'une organisation qualifiée de prolétarienne. La dignité de l'homme, son droit à une vie pleine et qui comporte le gouvernement de sa famille ne sont vraiment sauvegardés que dans l'ordre catholique.

L'ouvrier a le droit de s'associer : l'Eglise est la grande amie de l'association ; « quand vous serez plusieurs réunis en mon nom... » disait le Christ. L'Eglise sait la faiblesse de l'homme seul ; elle aime qu'il ait sa famille professionnelle comme la famille de son cœur. La joie des hommes réunis pour leur bien commun se traduit dans ses fêtes religieuses ; les groupements trouvent toujours largement ouvertes les portes du sanctuaire. Groupements libres, car l'Eglise n'impose pas de devoir inutile. Groupements auxquels elle laisse leur liberté d'action, quand elle sait qu'ils sont constitués pour le bien. Que nous sommes loin des tyrannies révolutionnaires !

L'encyclique reconnaît encore au travailleur le droit à un salaire vital. Que les patrons et les ouvriers s'entendent comme il leur convient sur les conditions du travail ; mais que la supériorité économique du patron se traduise par l'obligation pour l'ouvrier d'accepter un salaire au-dessous de ce qu'exige sa subsistance, voilà qui est injuste et ne peut être permis.

On n'a pas assez remarqué comment, en formulant ce principe, l'Eglise exigeait en quelque sorte des progrès industriels. En effet, quoi de plus simple pour un patron travaillé par la concurrence que de réduire les salaires de son personnel ? Il allait au moindre effort, néfaste pour lui comme pour l'ensemble social. Au contraire, si le salaire vital est un chiffre auquel il ne peut toucher, il faut bien qu'accomplissant ce qui est réellement sa fonction de patron, il travaille à améliorer les conditions générales de sa production. Contrainte légère et nécessaire, qui devient un bien pour lui et pour la collectivité.

Donc l'ouvrier jouit, de par l'encyclique « Rerum Novarum » de droits certains établis, dont il peut se prévaloir en tout état de cause. Auprès des patrons chrétiens : que pourront-ils opposer en conscience à

des revendications basées sur des principes si fondés et si justes ? Leur résistance ne peut tenir longtemps devant le trouble de leur âme. Auprès des autres patrons : car ils sont bien obligés de reconnaître que la grande voix pontificale faisant écho après vingt siècles à celle du Christ, dit le Vrai et le Bien. Oui peut-être, la parole autorisée ne vaincra pas l'obstacle entièrement et tout de suite : laissez-la opérer selon sa vertu intérieure, et vos fils m'en donneront des nouvelles.

Ce don précieux que nous a fait l'encyclique, n'est-ce pas qu'il vaut d'être fêté ? — Mais, me direz-vous, cette Encyclique ne vous a-t-elle pas aussi imposé des devoirs ? — Bien sûr, et c'est notre seconde raison de la commémorer joyeusement.

Dans notre marche vers un état social que nous voulons meilleur, nous savons bien qu'on ne fait de progrès certains et durables qu'en respectant la justice. Car chacun se rend finalement à ce qui est juste, tandis que tout droit violé emporte d'impaisables rancunes, des retours de violence qui sont des vengeances. Nous voulons qu'on soit juste envers nous. Est-ce pour être injuste envers les autres ? Ce serait du bolchevisme, ce que nous répudions, à quelque dose que ce soit.

Nos devoirs, tels que les fixe l'Encyclique, c'est ce que nous rendrons en échange de ce que nous aurons reçu. On nous demande d'être des travailleurs consciencieux ; nous le serons avec joie, dès que nous sentirons que nous ne sommes pas dupes de notre effort ; un des vrais bonheurs de la vie, c'est d'aimer son travail, de l'accomplir en s'y donnant, en le signifiant, de le faire comme pour soi, d'en avoir la fierté et d'y exceller autant que nous le pouvons. Remplir ce devoir nous réjouit le cœur.

Est-ce que ce sera plus dur d'être un ouvrier discipliné, comme on nous le demande encore, c'est-à-dire de respecter l'autorité patronale, de la considérer comme une chose nécessaire et bienfaisante, puisque sans elle manquerait l'ordre indispensable à la production ? Nous remarquerons que beaucoup font la grise mine quand on leur parle de travailleurs disciplinés, et qui, au contraire, réclament la plus stricte discipline syndicale. Nous en concluons que la discipline est un devoir que nous n'éluderons pas, partout où nous avons une part à remplir dans un effort commun.

Enfin, l'Encyclique veut que nous soyons des hommes d'ordre. On nous reconnaît le droit de soutenir nos revendications légitimes, à condition que ce soit sans violences et sans haines, que pour créer un petit bien nous ne causions pas un grand mal. Ici encore, nous sommes facilement convaincus. Nous ne croyons pas à la haine créatrice ; nous jugeons fatal que la force se heurte à une autre force, et qu'ainsi on vive en guerre perpétuelle, et l'on tombe d'abus en abus. S'il faut souffrir, la solution de nos peines peut être plus proche par la patience et l'énergie que par la violence aveugle. Ici encore, l'Encyclique, en nous enseignant un devoir, nous donne un conseil excellent.

Qu'il serait curieux et intéressant de suivre dans la pratique le développement de

ces principes ! A la lueur de l'Encyclique « Rerum Novarum », en rappelant chacun de ses paragraphes, on ferait l'histoire de notre mouvement syndical ; on montrerait la source de nos idées, l'origine de nos attitudes ; on établirait que telle mesure de justice, telle décision de prudence, telle persévérance, telle revendication enfin obtenue, viennent de là, et l'on montrerait des fruits abondants, des résultats éclatants. Dans notre action, parfois si difficile et si délicate, nous avons eu un guide qui ne nous induisait jamais en erreur, qui ne nous permettait pas le doute ou l'hésitation, ces grandes et terribles faiblesses ! mais qui nous maintenait dans la confiance, la modération, et la certitude de notre droit. La parole tombée des lèvres du Souverain Pontife, parole incessamment vivifiée par les autorités qui en ont la charge et la garde, nous a été le phare lumineux, la route marquée de lumières, qui nous a permis un travail efficace et fécond. Quelques-uns se sont étonnés de nos succès. Qu'ils lisent l'Encyclique et leur étonnement cessera.

Car le document pontifical ne se contente pas de marquer nos droits et nos devoirs. La leçon de philosophie et de pratique sociale qu'il comporte est plus large encore. Léon XIII a été un des premiers à dénoncer aux travailleurs l'illusion du socialisme. Pendant longtemps, quiconque s'intéressait aux ouvriers se croyait obligé de sympathiser avec le socialisme ; on suivait les prétendus prophètes qui ne voyaient pas d'autres solutions aux misères sociales. L'Encyclique a rendu au monde, et en particulier au travailleur, le service immense d'en dissiper le trompe-l'œil. Le socialisme, par le seul fait qu'il prétend négliger les intérêts spirituels de l'homme pour ne tenir compte que de ses intérêts matériels, est un facteur de décadence ; il ne supprime la misère qu'en supprimant l'effective liberté de l'homme, et tout ce qui constitue sa grandeur et sa fierté ; il condamne le travailleur à l'inassouvissement en le privant des vraies joies, des joies inépuisables, qui sont celles du cœur et de l'âme ; il fausse toute la vie en faisant du travail, qui n'est qu'un moyen de l'entretenir, l'objet principal qui règle toutes les conditions sociales. Le procès du socialisme est si bien fait dans l'Encyclique que l'on connaît peu de travailleurs au courant des doctrines sociales chrétiennes qui aient été tentés depuis par celles de Karl Marx ou de Jaurès.

Ceux qui nous ont vu tirer tant de choses de la grande lettre de Léon XIII douteront-ils que cet enseignement doctrinal fixe des points précis ? En voilà. L'Encyclique nous fixe sur les théories si controversées du recours à l'Etat. Doit-on tout attendre de l'Etat ? Non. Mais il ne faut pas craindre de lui demander sur des points précis et clairs une réglementation expresse. L'initiative privée ne doit être menacée en rien ; là où elle est impuissante cependant, l'obligation est nécessaire. C'est en vertu de ce principe que nous avons obtenu les améliorations sociales les plus sérieuses et les plus importantes, au lieu de nous perdre en efforts stériles à bâtir sur le sable des bonnes volontés incertaines.

L'action syndicale nous est également enseignée par l'Encyclique. Action en fa-

VISITEZ à NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

veur de nos frères de travail librement groupés pour leurs légitimes revendications ; soutien fraternel pour l'amélioration du sort de chacun et de tous ; développement des élites professionnelles ; tout ce qui fait l'essence de notre effort est là.

On nous offre surtout enfin le recours à l'Eglise, dispensatrice d'un enseignement éprouvé, de forces morales incomparables, de soutiens effectifs inépuisables ; l'Eglise qui n'est d'aucune classe et qui n'est liée à rien, mais dont la bienveillance va aux humbles et aux petits, et qui déploie chaque jour un incomparable effort pour promouvoir partout dans le monde la Justice et la Charité...

Et c'est ici peut-être qu'est le plus beau spectacle qui se dégage de l'Encyclique « Rerum Novarum ». Fixer la doctrine sociale, dire nos droits et nos devoirs, indiquer nos moyens d'action, tout cela est nécessaire et bon ; il fallait plus encore ; il fallait que se tendit vers le travailleur une main généreuse et amie. Il fallait que l'intelligence se penchât vers lui, — non pas cette intelligence sèche et rude du théoricien qui construit des systèmes, mais cette intelligence pleine et entière qui sait comprendre et sentir, qui a en même temps la puissance d'éclairer et de rendre courage. Dans la pitié que le socialisme a eu du travailleur, que de mépris souvent ! Voyez les journaux bolchevistes : la brutalité, le grossier langage, le raisonnement épais, l'excitation fruste, montrent qu'ils n'ont pas d'estime pour leur clientèle, qu'ils n'en attendent que des manifestations de force, et aucun effort d'élévation personnelle et de distinction. Etre un poing dans la masse, telle semble être l'idéal révolutionnaire. Et l'Eglise, d'abord, avant tout, veut que le travailleur soit un homme ; elle lui conseille de se grouper, mais sans perdre sa personnalité, sa conscience ; elle veut qu'il sache ce qu'il doit donner et recevoir, et elle veut qu'il n'arrache d'améliorations à son sort que dans le progrès général, et non dans la lutte destructive. Le socialisme fait un troupeau, là où l'Eglise crée des êtres pensants. Dans l'Encyclique, ce n'est pas un chef qui impose sa volonté ; c'est un Père qui développe largement devant les âmes la doctrine de vérité et de salut. Quand une intelligence aussi haute que celle de Rome parle au travail, elle ne lui donne pas un livre abscons d'où les doctrinaires tireront d'autant plus ce qu'ils veulent que les ouvriers ne le liront jamais. Elle lui offre quelques pages, claires, précises, qui emportent, tant elles sont justes, l'assentiment le plus complet ; quelques pages capables de satisfaire les penseurs, les intellectuels spécialisés dans les études sociales, et que le travailleur le plus humble peut comprendre aussi bien. L'Eglise aime le travailleur ; elle n'en fait pas, comme Karl Marx, un matériel humain pour expériences sociales.

Nous ne la fêtons jamais trop, cette charte du travail, dont nous prévoyons que la fécondité est inépuisable, comme est immortelle l'Eglise, dont elle représente la doctrine incessamment soutenue par les successeurs de Léon XIII. Bien des préjugés s'opposent encore à ce que son action sorte pleine et entière ; mais nous vaincrons ces préjugés. On comprendra peu à peu que dans notre société chrétienne les rapports du capital et du travail doivent être régis selon les principes chrétiens. On s'apercevra que ces principes chrétiens sont encore ce que pourrait avoir de mieux à proposer quiconque travaille avec bonne foi pour la paix sociale et l'amélioration du sort des travailleurs.

Nous verrons peu à peu ces principes s'imposer par la force des choses, et peut-être à beaucoup qui feindront d'en ignorer l'origine. Qu'importe ! Nous serons nombreux, travailleurs chrétiens, à nous souvenir, et nous ne chanterons point dans nos fêtes de l'avenir le « Te Deum » de la paix sociale sans que soit dans nos cœurs et sur nos lèvres le nom du grand Pape qui a rendu au peuple la bonté, la justice, la sagesse, la vertu sociale du Christ Sauveur.

Henri BLEUZE.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

Le 8^e Congrès annuel de la C. F. T. C. se tiendra à Paris, les 5 et 6 juin prochain, 5, rue Cadet.

Ordre du jour :

DIMANCHE 5 JUIN

9 h. 30. — Vérification des pouvoirs.
Rapport moral, par J. Zirnheld, président.
Rapport financier et rapport sur la Caisse confédérale de défense, par Roger Mangars, trésorier.
Fixation de la cotisation pour l'année 1928.
Election du Bureau confédéral.
12 heures. — Déjeuner.
14 heures. — La Jeunesse syndicaliste, rapport par M. Albert Huleux, vice-président du bureau confédéral.

Les Caisses de chômage, exposé documentaire par Charlemagne Broutin, secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats libres du Nord.

19 heures. — Dîner.

LUNDI 6 JUIN

8 heures. — Messe pour les défunts de la C. F. T. C.
9 h. 30. — Les accidents du travail, rapport par Henri Meck, secrétaire de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine.

L'organisation de la mutualité dans les milieux populaires, par Ed. Leriche, secrétaire de la Société de Secours mutuels « La Famille », de Roubaix.

12 heures. — Déjeuner.

14 heures. — Le Crédit ouvrier, rapport par Marcel Danger, du Bureau confédéral.

Le prochain « Messenger » rendra compte de cet important Congrès.

NANTES

Permanences

A partir du 1^{er} juillet et jusqu'à fin septembre, période des vacances, les permanences de l'Union Régionale, de l'Union Nantaise et du Syndicat des Employés seront assurées, sauf imprévus, les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, 6, rue de Bel-Air, de 19 à 20 heures.

Union Régionale

des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège : 6, rue de Bel-Air

Convocation

Le Conseil de l'Union Régionale se réunira le dimanche 26 juin, 6, rue de Bel-Air, à Nantes.

Ordre du jour

Matin, 8 h. 30 :

1. Revue des Unions locales et Syndicats depuis le dernier Congrès.
 2. Admission de nouveaux Syndicats et Unions locales.
 3. Compte rendu du Congrès Confédéral, par Gustave Pressensé.
- Midi, déjeuner en commun.
- Soir, 14 heures :
4. Caisses de chômage (étude par G. Pressensé).
 5. Etude pour l'installation d'un secrétaire général permanent libéré à l'U. R. de l'Ouest.
 6. Questions diverses.

P.-S. — Des convocations seront adressées à toutes les organisations.

Vu l'importance des questions à l'ordre du jour, il serait à désirer que toutes les organisations de l'U. R. fussent représentées.

Union Nantaise

DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

La fête chrétienne du Travail

A Nantes, comme dans les principales villes de France, la fête chrétienne du travail a été célébrée le jeudi de l'Ascension, 26 mai, pour commémorer le 36^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum » du grand Pape Léon XIII, dit le Pape des Ouvriers.

Le matin, en l'Eglise Saint-Similien, à 7 heures, messe basse dite par M. le chanoine Cassard, curé de la paroisse, à laquelle bon nombre de syndiqués avaient tenu à assister.

Après un petit déjeuner en commun, une réunion générale a eu lieu, Salle des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, au cours de laquelle, Gustave Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'O., a, dans une allocution, dit le but de cette fête chrétienne nationale ; puis, Mlle Croué, secrétaire du Syndicat des Dames Employées, a fait une très intéressante conférence sur « La conscience professionnelle ».

Après avoir remercié Mlle Croué, Gustave Pressensé a excusé tout d'abord M. le chanoine Ménard, absent de Nantes ; Mlle Drouart, présidente du Syndicat des Dames Employées, empêchée ; MM. Léon Buerné et Ricordel, du Conseil Syndical des Employés, absents de Nantes.

Le T. cher Frère Camille, représentant l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, berceau de nos Syndicats chrétiens, dont nous connaissons tous le dévouement et l'intérêt portés à nos Syndicats nantais, était avec nous en cette matinée, aussi en a-t-il été remercié.

En terminant, il a donné connaissance du télégramme adressé à la C.F.T.C., au nom de l'U. R. de l'O., et ainsi conçu :

« Syndicats chrétiens nantais réunis pour commémorer 36^e anniversaire Encyclique « Rerum Novarum », s'unissent à C.F.T.C. pour assurer Très Saint-Père soumission filiale et entière ».

Nous projetons pour 1928, une fête plus importante, pour cela nous nous adresserons à tous les groupements catholiques quels qu'ils soient qui voudront bien nous aider dans l'organisation de cette fête du travail.

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES



RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUES

Réunion du Conseil

DU 15 MAI 1927.

L'Union locale nantaise ayant été fondée légalement le 3 avril 1927, tenait le 15 mai sa réunion trimestrielle.

Gustave Pressensé, qui présidait la séance après avoir donné le programme de la fête du travail chrétien du 26 mai, traité différentes questions à l'ordre du jour, parla de la question la plus importante de cette réunion, l'achat de l'immeuble syndical de la rue de Bel-Air.

Après le compte rendu des premières démarches faites par Gustave Pressensé et Leon Buerné, une Commission de 12 membres, pris parmi tous les Syndicats, fut nommée pour l'étude de cet achat et des moyens d'y arriver.

Rien de plus naturel et de plus légitime que de pouvoir posséder notre maison syndicale, mais il nous faudra faire appel à tous les syndiqués. Nous étudierons donc, avec les conditions d'achat, les moyens d'obtenir le concours de tous les travailleurs catholiques. Nous y reviendrons.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE LA LOIRE-INFERIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunions du Conseil d'administration le mardi 5 juillet, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

PAIEMENT DES COTISATIONS

La perception des cotisations se fera le dimanche 3 juillet, 6, rue de Bel-Air, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

Caisse Rurale et Urbaine

des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union nantaise des Syndicats chrétiens, où les syndiqués pourront déposer et faire des demandes d'emprunt.

Tous renseignements pourront être fournis au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, où l'on pourra s'adresser.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour leur rappeler le Service d'Achats en commun où ils pourront trouver, aux meilleures qualités et prix, tout ce qui est nécessaire à un ménage.

Ouvert les mardis et jeudis de 14 à 19 h., mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; les samedis, de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 19 heures.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La « FINE-BRETAGNE »

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS
POUR DAMES

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie
6, rue de Bel-Air, Nantes

NAISSANCE

Notre camarade Collet nous a fait part de la naissance d'une petite fille.

Nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

Le 20 avril, en l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, a eu lieu le mariage de notre camarade Robert Pelletier avec Mlle Marie-Thérèse Bracquemond.

Le 20 avril, en l'église de la Sainte-Trinité, à Paris, a eu lieu le mariage de Jean Ploquin, fils de notre camarade Ploquin, avec Mlle Suzanne Doucet.

Aux jeunes époux, nous adressons avec nos félicitations nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

C'est avec peine que nous avons appris, à la suite d'une courte maladie, le décès de notre camarade Cornilleau.

Une messe pour le repos de son âme a été dite le mardi 19 mai, en l'église Sainte-Anne, sa paroisse.

Dans le malheur qui les frappe, nous prions Mme veuve Cornilleau et ses enfants de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Section des Dames

Syndicat
des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac
Téléphone 34.09

La Vie Syndicale au Syndicat de l'Industrie

A cette époque de l'année, tout se développe dans la nature ; aux arbres, les bourgeons se déploient, aux jardins les fleurs s'épanouissent.

Pareil à ces beaux arbres d'une magnifique forêt qui renouvellent leurs frondaisons à chaque printemps, notre Syndicat voit croître et se développer un nouveau rameau bien plein de sève et de promesses : le Syndicat de l'Industrie.

Nous sommes heureuses de souhaiter, dans les colonnes de notre « Messenger », la bienvenue à nos sœurs de travail. Car le Syndicat est une grande famille, et lorsque la famille s'accroît de nouveaux membres, c'est une grande joie, une grande fête !

Nos bras s'ouvrent tout grands pour accueillir nos sœurs du Syndicat de l'Industrie. Elles trouveront parmi nous aide mutuelle, réconfort, dévouement et affection.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES
Téléph. 0.14-7.49

SERVICES
des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Île
Belle-Île à Quiberon
CONSULTEZ L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

Conférence de Mlle Gateblé

Le 1^{er} mai, voilà vraiment une date bien choisie pour venir parler aux ouvrières des industries nantaises.

C'est ce que nous faisait remarquer Mlle Gateblé, ancienne ouvrière en parfumerie, propagandiste des Syndicats féminins de l'Abbaye, à Paris, en nous demandant d'en rendre grâce à la Sainte Vierge.

Elle nous parla très simplement, avec tout son cœur d'apôtre, de sa vie d'ouvrière, si dure, si pleine de difficultés. Elle nous dit d'une façon très spirituelle et très amusante comment elle fut amenée par une amie au Syndicat, simplement pour avoir de l'escompte dans les magasins.

Mais quand, un jour, elle entendit un éminent conférencier parler d'Albert de Mun, qui a tant fait pour l'idée syndicale, alors elle sentit que sa vocation apostolique devait se diriger vers les questions sociales à l'ordre du jour, c'est-à-dire la protection de la femme qui travaille à l'usine, à l'atelier, au magasin, au bureau. Surtout à la femme obligée de travailler en usine, car n'oublions pas que Mlle Gateblé a passé trente ans de sa vie dans ce milieu, où la femme est livrée à elle-même, où on lui donne le mauvais exemple, où l'on fait une propagande infâme.

Or, que peut une femme, une jeune fille, une fillette, sérieuse, chrétienne, isolée dans cette foule de travailleurs où se trouvent certainement d'autres bonnes âmes comme la sienne, mais qui sont également l'objet des moqueries, voire même des méchancetés de l'entourage.

Ah ! comme ces pauvres femmes, ces pauvres jeunes filles, avaient besoin de se grouper, de former un groupe bien homogène qui puisse barrer la route aux propagateurs de l'immoralité, de la lutte des classes, et dire comme les soldats de Verdun : « On ne passe pas ! »

Pour terminer, Mlle Gateblé demande à toutes de faire la propagande en rapportant bien simplement autour d'elles ce qu'elles auront entendu. Il faut, en effet, que le nombre augmente tous les jours, et que nous formions l'élite du bien en face de l'élite du mal. Nous ne voulons pas la lutte, mais la collaboration des classes, basée sur la doctrine du Christ, qui a ennobli le travail.

Où désirez-vous passer vos vacances ?

A la mer : Saint-Jean-de-Monts, Le Cormier, Pornichet, Vannes...

A la campagne : Pontchâteau, Varades...
Se renseigner à la Permanence.

Promenade instructive

Le dimanche 1^{er} mai, notre Syndicat a visité quelques vieux quartiers de notre ville de Nantes.

M. le docteur Halgand avait bien voulu être notre cicerone, accompagné de MM. Mathorel et d'Abboville.

A 2 h. 1/2, nous nous rassemblâmes nombreuses sur la place du Bouffay pour nous diriger quelques instants plus tard vers l'ancienne île de la Saulzaie, à l'angle de la rue Bon-Secours et du quai Turenne. C'est là que fut bâtie, au XV^e siècle, la chapelle de notre-Dame de Bon-Secours. Nombreux furent ceux qui y vinrent prier la Vierge toute puissante. Au milieu du XVIII^e siècle, elle tombait en ruines, on la rebâtit et elle fut de nouveau rendue au culte des Nantais vers 1780. Mais la Révolution vint. Elle fut saccagée, quelques pieuses personnes réussirent à sauver les statues vénérées. C'est ainsi que nous en possédons trois : l'une a été rendue à l'église Sainte-Croix il y a quelques années, une seconde se trouve à Saint-Jacques et la dernière est conservée dans la chapelle des Carmélites.

La chapelle fut alors transformée en maison particulière, et M. le docteur Halgand nous fait remarquer les colonnes aux voûtes ioniques, seuls vestiges du sanctuaire.

Un peu plus loin, à l'angle des rues Olivier-de-Clisson et Kervégan, est né Jules Verne, et de l'autre côté, une maison rappelle les réceptions données en l'honneur de Charette, lorsqu'une paix relative lui eut permis l'entrée de notre ville.

Nous nous arrêtons devant un hôtel XVIII^e siècle, appartenant à Edelin de la Proudère, dont les fenêtres sont décorées de mascarons aux joues gonflées, représentant Eole, dieu du vent. En face, de l'autre côté du bras de la Loire, à l'emplacement du jardin de l'Hôtel-Dieu, fut brûlé le célèbre Gilles de Retz, dit « Barbe-Bleue ». Celui-ci, après avoir bataillé par monts et par vaux, grisé par sa fortune, se laissa aller à d'épouvantables forfaits, dont la légende s'est emparée en les grossissant. L'évêque de Nantes et le duc de Bretagne le traduisirent devant leurs tribunaux et le condamnèrent au bûcher, tout en lui accordant la grâce que son corps serait déposé en terre sainte. Son tombeau se trouvait dans la chapelle des Carmes, qui fut détruite à la Révolution (cette chapelle se trouvait appuyée à la rue de l'Ecluse). Pendant longtemps, la tradition se répandit que celui qui avait supprimé tant d'enfants pendant sa vie les protégeait au-delà de la mort.

Dans une maison, maintenant détruite, faisant l'angle du quai de l'Hôpital et de la chaussée, est né Cambroune, dont le père tenait un commerce de mérinos.

De la place de la Petite-Hollande, où nous nous trouvons maintenant, nous pouvons apercevoir, quai de l'Île-Gloriette, l'hôtel de la famille Deurbroucq, famille d'armateurs hollandais, qui par la suite devinrent vraiment Nantais ; l'hôtel Laurentais, qui fut coupé lors de la construction de la rue Haudaudine.

Sur la place même, se dresse, imposant, l'hôtel de Villestreux, entre le quai Turenne et la rue Kervégan. Généray en fut l'architecte. Entièrement bâti sur pilotis, l'hôtel coûta des sommes importantes, si bien que, le propriétaire, après lecture des différents mémoires, s'empressa de les brûler.

De l'autre côté de la place de l'Eperon (place de la Petite-Hollande) est l'hôtel de la famille Grou. Cette famille était connue par sa charité. Quand M. Grou mourut, il laissa à la ville une somme de 200.000 francs, ce qui était important pour l'époque, pour recueillir les orphelins (rue des Orphelins, rue Grou).

Le numéro 16 du quai Duguay-Trouin fut dénommé le temple du goût. L'architecte en fut Rousseau, dont le père construisit le palais de la Légion d'honneur, à Paris. Cet hôtel comporte des balcons en marbre de toute beauté.

Au coin du quai et de la rue Duguesclin, au deuxième étage de la maison, un appartement fut orné magnifiquement, en 1808, pour le passage de Napoléon, qui d'ailleurs n'y fut pas reçu. Cette maison appartenait à un beau-frère du maire, Bertrand Geslin. La Chambre des notaires y a maintenant établi son siège.

Du point où nous sommes, M. le docteur Halgand nous désigne, près de l'embouchure de l'Erdre, l'emplacement du premier hôpital (rue du Vieil-Hôpital). En face de celui-ci se trouvait la chapelle Sainte-Catherine (rue Sainte-Catherine) qui fut détruite en 1770. Derrière existait un cimetière protestant, qui fut, avec celui du cours Saint-André, les seuls cimetières de cette religion.

Nous revenons à notre point de départ, à cette place du Bouffay, témoin de tant de drames.

Les comtes de Nantes habitèrent jusqu'au X^e siècle le palais du Bouffay, à l'emplacement du n° 6. Lors de leur départ, le palais fut transformé en palais de justice et en prison. C'est là aussi que se tint le tribunal révolutionnaire, et les exécutions avaient lieu sur la place même. La guillotine fut dressée pendant dix-sept mois, et chaque matin les ménagères faisaient leur marché autour de la sinistre machine toute

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)
→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance
LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST

NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

tachée de sang. Au coin de la rue du Bouffay, anciennement rue de la Poulallerie, se trouve une maison datant de 1770. Si les pierres pouvaient parler, que d'horribles choses ne feraient-elles pas défiler devant nos yeux !

La Monnaie était en face le palais du Bouffay, de l'autre côté de la place. Elle y resta jusqu'en 1836, époque où elle fut transférée rue Voltaire, au Muséum, où d'ailleurs elle ne fut que neuf ans.

Rue du Petit-Bacchus, nous remarquons les restes d'une cheminée, dite cheminée des Echevins, vestige de la seconde mairie. Nous arrivons alors place des Jacobins...

Une Jeune.

(A suivre).

Famille Syndicale

MARIAGES

Le 31 mai, à 11 heures, en l'église de Saint-Martin de Chantenay, a eu lieu le mariage de Mlle Anne Francheteau avec M. Georges Gratas.

Le 7 juin, à 11 heures, en l'église Sainte-Madeleine, a eu lieu le mariage de Mlle Jeanne Renaud avec M. Augustin Menand.

Le 27 juin, en l'église Saint-Pierre, aura lieu le mariage de Mlle Marie-Joséphine Rondeau avec M. Marcel Douet.

Nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de :

Mme veuve Gadpaille, mère de Mlle Anna Gadpaille.

Mme Morice, grand-mère de Mlle Gilberte Morice.

M. Gotreau, frère de Mlle Berthe Gotreau, du bureau de la Société de Secours Mutuels.

Mlle Marcelle Viaud, demeurant rue de l'Emery, 4, de la section Saint-Pierre.

A nos amies et à leurs familles éprouvées, l'assurance de nos prières et l'expression de nos condoléances bien sincères.

Cotisations

Nous rappelons à toutes nos syndiquées que la cotisation doit être versée au début de l'année. Nous voici au mois de juin. Que celles qui auraient encore ce devoir devant elles, ne le diffèrent pas plus longtemps, il n'y a souvent que négligence ou oubli, alors n'attendons pas. C'est pour le profit de toutes, dites-vous cela.

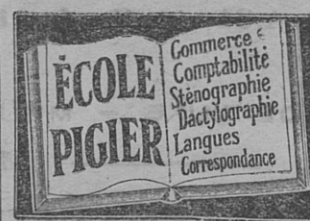
Syndicat de l'Aiguille

Habillement et lingerie réunis

Le dimanche 1^{er} mai a eu lieu la troisième réunion générale du Syndicat de l'Aiguille. Les syndiquées, venues nombreuses, ont eu le plaisir d'entendre le

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14



Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer
317 Emplois offerts du 1^{er} Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

COUPE, COUTURE ET MODE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

compte rendu du Congrès de Saint-Nazaire, présenté par celle qui les y avait représentés, Mlle Bazin, encore sous la bonne impression éprouvée en cette journée, où tant de pensées excellentes et bienfaisantes furent émises, sut faire passer, dans son rapport quelque chose de la conviction ardente des divers orateurs. Aussi l'auditoire, gagné à la cause du Congrès, fit-il bon accueil à cette motion qui lui fut proposée de prendre, à l'avenir, une part toujours plus active à ces réunions syndicales.

Bon accueil fut fait aussi à l'invitation de participer largement à la fête chrétienne du travail, le jour de l'Ascension ; à l'annonce d'une séance récréative que prépare avec soin la section Sainte-Anne, pour le dimanche 29 mai, salle de la rue de Bel-Air ; et enfin au projet d'une promenade dont le but nous permettra une fois de plus d'admirer les bords de la Loire. Dans la dernière demi-heure, il fut fait une courte conférence sur le communisme, en prenant pour guide un ouvrage de Paul Bourget, paru récemment sur le communisme social.

Promenade annuelle

La promenade annuelle du Syndicat de l'Aiguille aura lieu le 14 juillet, pour Oudon et Champocéaux.

Prière de se faire inscrire chez Mlle Morandau, 10, rue du Couédic, et chez Mlle Clémineau, rue du Trépied.

Fête Patronale

La fête patronale de la Section de l'Habillement aura lieu le 26 juillet, jour de la fête de Sainte Anne, à l'église Notre-Dame-de-Bon-Port. Messe à 7 heures, allocution et chants.

Dimanche 31 juillet, clôture des réunions syndicales ; salut du Très Saint-Sacrement à 16 heures, chapelle du Martray, rue du Trépied. A l'issue du salut, salle de la rue de Bel-Air, compte rendu, par les secrétaires et trésoriers ; distribution de gâteaux.

MARIAGE

En l'église cathédrale eut lieu, le 30 avril, à 10 heures, le mariage de Mlle Augereau, de la section de l'Habillement, avec M. Guiot.

Nous offrons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

(près Saumur)

Le samedi 21 mai, à 20 h. 30, se réunissaient, dans la Salle du Patronage de cette ville, bon nombre de syndiqués, pour assister à une conférence-causerie de Gustave Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'O.

A la suite de la conférence, un échange de vues très intéressant prouva que le Syndicat des Ouvriers et Employés des Vins mousseux, non seulement voulait vivre et s'accroître, mais aussi, d'accord avec les groupements de l'A. C. J. F. de Saumur et Saint-Hilaire-Saint-Florent, aider à la création de Syndicats d'hommes à Saumur, pour ensuite former une Union Saumuroise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens.

Nous aimons à espérer que ce désir deviendra une réalité, et que courant de l'hiver 1927-28 verra des Syndicats nouveaux à Saumur et sa région.

POITIERS

A l'occasion de la fête chrétienne du travail, et aussi de la fondation d'une Union locale, les Syndicats poitevins avaient organisé une Journée sociale, avec les concours de la C. F. T. C. et de l'U. R. de l'O., laquelle a été très réussie, tant par le nombre des participants que par les rapports présentés.

Le 8 mai, les Syndicats de Poitiers fondaient l'Union locale, qu'ils plaçaient sous le patronage de Sainte Jeanne d'Arc, et aussitôt s'occupaient de commémorer le

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 2.43 - 5.07 - 19.58 - 21.50 - 30.46

Succursales : Brest, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
AGENCES : AURAY, CARHAIX, CHATEAULIN, CLISSON, CONCARNEAU, DOUARNENEZ, LOCMINÉ, PONT-L'ABBÉ, PLOERMEL, QUESTEMBERT, QUIMPERLÉ, ST-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les opérations de Banque et de Bourse

36^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum ». La date du 29 mai fut choisie pour cette fête.

Le samedi 28, arrivaient MM. Mennelet, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C., à Paris, et Gustave Pressensé, secrétaire général de l'U. R. de l'O. à Nantes. Aimable réception leur fut faite.

Le soir, à 20 h. 30, première réunion d'étude, où les camarades Lucas et Besnard présentèrent des rapports fort intéressants sur l'Union locale et le Syndicat des employés masculins.

Ensuite, ce fut Mlle Euy, secrétaire du Syndicat des dames employées, au nom des deux Syndicats féminins, qui nous mit sous les yeux les travaux faits par ces deux Syndicats.

Après une discussion très animée, qui a duré jusqu'à 10 heures, on se sépara en se donnant rendez-vous pour le dimanche matin.

Dimanche 29 mai. La journée est commencée par l'assistance à la sainte Messe, dite en l'église Saint-Porchaire par M. le Chanoine Brault, vicaire général, à l'intention de Joseph Deveaud, ancien président du Syndicat des employés, fondateur des Syndicats poitevins.

Au cours de la messe, M. le Chanoine Pavillet, dans une allocution, où il y mit tout son cœur, toute son âme, et avec la conviction qu'il a de la nécessité des questions sociales, commenta l'Encyclique *Rerum Novarum* du Pape Léon XIII, en montrant la nécessité lors de sa parution, nécessité qui existe encore de nos jours, puis après avoir indiqué aux employeurs et aux travailleurs leurs devoirs réciproques, devoir de justice, il parla de la charité, qui doit être apportée dans les rapports entre patrons et ouvriers, et termina en souhaitant une large collaboration des classes en vue de la paix sociale.

A 10 heures, deuxième réunion d'étude, sous la présidence de M. Mennelet, secrétaire général de la C. F. T. C., au cours de laquelle nos syndiqués de Châtelleraut, le camarade Besnier pour le Syndicat des employés et l'Association interprofessionnelle, et Mlle Percevault au nom des Syndicats féminins, présentèrent des rapports très substantiels, prouvant la vitalité de leurs Syndicats, bien que de fondation récente. Enfin G. Pressensé, secrétaire général de l'U. R. O., présenta un rapport sur la propagande.

Une discussion animée et intéressante suivit et dura jusqu'à près de midi.

Midi : Déjeuner en commun.

14 heures : Visite à la tombe de J. Deveaud, ancien président du Syndicat de Poitiers ; G. Pressensé et Mennelet y prirent la parole, une prière fut dite, une magnifique gerbe déposée.

Il est 16 heures, une dernière séance réunissait les syndiqués, les sympathisants et invités, sous la présidence de M. le Chanoine Pavillet, qui, après quelques mots aimables, donna la parole à G. Pressensé, qui parla des objections faites aux Syndicats chrétiens ; puis à Mennelet, qui, dans une conférence de plus d'une heure, traita de main de maître du syndicalisme chrétien et démontra la nécessité pour tous les catholiques d'adhérer à des organisations syndicales à base catholique.

M. le Chanoine Pavillet remercia tout d'abord Pressensé, puis Mennelet, commenta leur causerie ou conférence et leva la séance en remerciant tous les assistants venus à cette dernière réunion.

Bonne journée qui marqua par sa réussite, et, nous l'espérons, par les résultats qui suivront, comme l'une des meilleures du syndicalisme chrétien à Poitiers.

En terminant, que les organisateurs de cette journée sociale soient remerciés : membres du Conseil de l'Union locale et des Conseils syndicaux.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES

HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LE 25^e ANNIVERSAIRE des SYNDICATS CHRÉTIENS en ALSACE

La Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine qui est l'organisation centrale des Syndicats chrétiens de ces deux provinces, vient de célébrer le 25^e anniversaire de l'inauguration du mouvement syndical chrétien en Alsace. En 1902, en effet, les premiers groupes du Syndicat chrétien des ouvriers du textile d'Allemagne furent fondés à Mulhouse et à Guebwiller, sur l'initiative de jeunes travailleurs auxquels tenait à cœur la situation matérielle et morale de leurs camarades et d'autres personnes au cœur ouvert aux préoccupations sociales. Les débuts du mouvement furent des plus difficiles. Il se heurtait, en effet, à une double opposition, celle des patrons et celle, plus véhémente parfois encore, des socialistes. Mais l'ardeur des convictions et l'esprit de sacrifice des promoteurs du mouvement syndical chrétien en Alsace et Lorraine — parmi lesquels il faut citer MM. François Fischer, Jean-Baptiste Gsell, Camille Bilger, aujourd'hui président de la Fédération des Syndicats indépendants, député du Haut-Rhin — triomphèrent de tous les obstacles, de sorte qu'avant la guerre le syndicalisme chrétien était représenté dans toutes les professions et avait réussi à s'imposer au respect de tous. Vint la guerre qui, sur le terrain syndical également, ne laissa que des ruines. Après le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France il y eut d'abord un flottement. Un certain nombre de syndiqués chrétiens s'étaient laissés prendre au mirage d'une organisation unique neutre et strictement professionnelle que faisaient miroiter devant leurs yeux certains meneurs socialistes. Mais l'illusion fut de courte durée. Les raisons péremptoires qui, en 1902, avaient milité en faveur de la création des Syndicats chrétiens furent décisives pour la création des Syndicats indépendants, création qui se fit le 19 février 1919. Encore une fois la nouvelle organisation eut à passer par des moments difficiles : encore une fois elle triompha des difficultés et aujourd'hui la Fédération des Syndicats indépendants jouit de l'estime de tous, et ses mérites sont incontestables dans la défense des intérêts ouvriers. Affiliée depuis 1919 à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, avec laquelle elle a collaboré dans un esprit vraiment fraternel, la Fédération indépendante se trouve également en liaison constante avec le mouvement syndical chrétien international.

Ce fut donc avec une légitime fierté que les Syndicats indépendants, célébrèrent leurs noces d'argent à l'occasion de leur 5^e assemblée générale ordinaire tenue à Mulhouse, le 20 avril et le 1^{er} mai.

La séance du samedi 30 avril fut consacrée à la discussion de questions administratives, la matinée du dimanche 1^{er} mai, réservée à une réunion officielle au cours de laquelle prirent parole M. le député Bilger, président de la Fédération indépendante, sur l'histoire du syndicalisme chrétien en Alsace et ses idées générales ; M. Thiele, Conseil juridique, sur l'attitude des Syndicats indépendants vis-à-vis des grands problèmes économiques, et de M. Meck, secrétaire général, sur l'activité des mêmes Syndicats sur le terrain des réformes sociales. Dans la soirée du samedi, une grande réunion eut lieu pour fêter plus spécialement l'anniversaire. Plus de mille personnes y assistèrent. M. Bilger, député, après avoir prononcé quelques paroles de bienvenue, rappela quels avaient été les débuts du mouvement syndical chrétien en Alsace et les mérites de ceux qui s'en étaient fait les promoteurs. M. Fischer, de son côté, exprima sa joie de pouvoir constater que le travail des fondateurs du syndicalisme chrétien

n'avait pas été vain. M. Zirnheld, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et vice-président de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, apporta les saluts fraternels des syndiqués chrétiens de la France toute entière. L'assemblée l'applaudit avec enthousiasme, lorsqu'il exposa comment les Syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine avaient, dès leur fondation, collaboré dans un esprit de cordiale fraternité avec les Syndicats chrétiens des autres départements sans qu'aucun malentendu ne soit jamais venu troubler ces relations fraternelles. Prirent encore la parole : MM. Schlaudecker, président du Syndicat indépendant des Cheminots d'Alsace et de Lorraine ; Kuhnen, au nom des Syndicats chrétiens de la Sarre ; l'abbé Hincky, pour la Fédération diocésaine des cercles catholiques d'hommes et de jeunes gens ; Ursprung, au nom des Syndicats chrétiens suisses, ainsi que M. Michel Walter, député du Bas-Rhin. La réunion fut une manifestation grandiose de la vitalité des Syndicats chrétiens en Alsace et Lorraine et de la très réelle importance qu'ils ont acquis dans leur région.

Caisses de chômage

Le « Journal Officiel » du 23 avril 1927 a publié un décret du 16 avril, stipulant :

Article premier. — Les caisses de secours en cas de chômage involontaire pourront recevoir, pour les opérations qu'elles auront à effectuer pendant les 1^{er} et 3^e trimestres 1927, des avances à valoir sur les subventions qui leur seront attribuées pour le semestre entier. Ces avances seront calculées d'après les règles fixées par l'article 12 du décret du 9 septembre 1905, modifié.

Art. 2. — Par dérogation à l'article 5 du décret du 9 septembre 1905, modifié par le décret du 28 décembre 1912, des subventions pourront être accordées pour les secours alloués pendant l'année 1927, aux nouvelles caisses de chômage ne justifiant pas de six mois de fonctionnement, à la condition :

1^o Qu'elles comptent 50 membres au moins ;

2^o Que leurs statuts ou règlements prévoient une cotisation suffisante pour que le fonctionnement régulier de la caisse soit assuré et qu'elles aient perçu effectivement cette cotisation ;

3^o Que le stage de six mois prévu par l'alinéa b de l'article 7 du décret sus-visé, ne soit réduit au-dessous de cette durée que pour les chômeurs ayant adhéré pendant les six premiers mois de fonctionnement ;

4^o Qu'elles satisfassent aux autres prescriptions du décret susvisé.

Art. 3. — Par dérogation à l'article 10 du décret du 9 septembre 1905, modifié, la subvention de l'Etat pourra porter, en ce qui concerne les indemnités allouées par les caisses de chômage en 1927 sur les indemnités allouées à chaque chômeur pendant cent vingt jours.

Le « Journal Officiel » du 30 avril 1927 a publié un décret du 29 avril stipulant :

Article premier. — Les dispositions de l'article 1^{er} du décret du 15 février 1927 élevant, pour la période du 15 février au 30 avril 1927, de 33 % à 60 % du montant des secours alloués par les fonds municipaux et départementaux de chômage, le taux de la subvention de l'Etat, sont prorogés jusqu'au 30 juin 1927.

Art. 2. — Exceptionnellement, pour l'année 1927, et par dérogation à l'article 8, paragraphe 2, du décret du 28 décembre 1926, les règlements des fonds de chômage pourront prévoir que la durée maxima pendant laquelle un même chômeur peut être secouru pourra être portée à 150 jours après examen de la situation individuelle de chaque chômeur et sur délibération spéciale de la Commission de contrôle.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet